



Saint Louis de Gonzague
Franklin



2017 – 2018

IMPORTANT

SOLIDARITE FAMILLES
Fonds de dotation JES- Franklin

Le Fonds de dotation JES-Franklin soutient les actions de solidarité au profit des familles de Franklin.

Dans ce cadre, une réduction des frais de scolarité des élèves est proposée. Le taux de cette réduction dépend du quotient familial (Q) défini ci-dessous :

$$Q = \frac{\text{Revenus annuels 2015}}{\text{Coefficient des charges}}$$

Pour bénéficier de l'aide du fonds de dotation, vous devez adresser par courrier à M. Laurent Poupart avant le 22 septembre 2017 :

- Le formulaire de calcul du quotient familial et de la tranche de référence permettant de calculer le montant de la réduction à laquelle vous pouvez prétendre
- Le formulaire de demande d'aide financière
- Les 4 pages de votre avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015

Vous recevrez une réponse confidentielle de M. Laurent Poupart avant le 09 octobre 2017.

Pour les élèves de classes préparatoires qui sont boursiers d'État, une bourse maison complétant leur bourse d'État peut être attribuée sur présentation de l'attestation d'attribution.

- Boursier échelon 0bis à 2 : prise en charge de 50% de la scolarité.
- Boursier échelon 3 à 7 : prise en charge de 100% des frais de scolarité.
- Boursier échelon 0bis à 7 : prise en charge d'une partie des frais liés aux concours (transport et hôtels), sur justificatifs et dans la limite de 650 euros.

P.J. - Formulaire de calcul du quotient familial et de la tranche de référence
Formulaire de demande d'aide financière



Saint Louis de Gonzague
Franklin



2017- 2018

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL ET DE LA TRANCHE DE REFERENCE

Revenus annuels 2015

Ensemble des revenus de l'année 2015 **avant déduction de tout abattement. Traitement du père, de la mère, revenus de valeurs mobilières, revenus fonciers, BNC, autres revenus**

Revenu =

Calcul des charges

1 point pour chaque parent

Parents : x 1 =

1,5 point pour le parent seul

Parent seul : x 1,5

0,75 point pour chaque enfant à charge

Enfants à charge : x 0,75 =

1 point pour toute autre adulte entièrement à charge

Autres personnes : x 1 =

Total des charges

$$Q = \frac{\text{Revenus annuels 2015}}{\text{Total charges}}$$

Tranche	Réduction	MONTANT DE L'AIDE EVENTUELLE			
<i>Calculée sur la base annuelle par période</i>					
		PREPA	LYCEE	COLLEGE	ECOLE
Tranche F : Si 10 001 € < Q < 12 000 €	-20,0%	-196,20 €	-184,00 €	-162,40 €	-137,20 €
Tranche G : Si 9 001 € < Q < 10 000 €	-40%	-392,40 €	-368,00 €	-324,80 €	-274,40 €
Tranche H : Si 8 001 € < Q < 9 000 €	-60%	-588,60 €	-552,00 €	-487,20 €	-411,60 €
Tranche I : Si 7 001 € < Q < 8 000 €	-75%	-735,75 €	-690,00 €	-609,00 €	-514,50 €
Tranche J : Si Q < 7 000 €	-90%	-882,90 €	-828,00 €	-730,80 €	-617,40 €

TRANCHES F à J : vous pouvez demander à bénéficier d'une réduction en utilisant la fiche jointe.